

au concordat, parce qu'il y voit, comme son illustre prédécesseur Pie VII, le bien de la religion et le bonheur de la France : *ad bonum Religionis internæque tranquillitatis conservationem.*

Et déjà, la confiance imperturbable du saint-père en la France ne semble-t-elle pas justifiée par ce mouvement énergique de réaction qui s'accroît de plus en plus contre les idées anti-religieuses, comme aussi par les paroles admirables que le comte de Mun vient de faire entendre du haut de la tribune française ? Prenant à partie les faux républicains qui sont au pouvoir :

“ Depuis vingt ans vous gouvernez, dit-il, vous tenez tous les ressorts de l'enseignement et des lois ; et tout à coup, pendant que vous êtes occupés à déchristianiser le peuple, des milieux intellectuels arrive l'écho d'un mouvement de renaissance religieuse. Vous pensez arrêter ce mouvement avec vos lois et vos décrets. Vous vous trompez : il est plus fort que vous. C'est au point que je serais presque tenté de saluer comme une aurore vos promesses de persécution. Vous croyez semer des impies : la France récoltera des chrétiens ! ”

Espérons que cette parole se vérifiera, que la France du vingtième siècle se montrera de plus en plus chrétienne et religieuse, et qu'elle ne méritera jamais de voir disparaître cette admirable inscription qui se lit, gravée en lettres d'or, au frontispice de son histoire : *Gesta Dei per Francos !*

“ Or, pour tout homme impartial, est-ce que la vocation religieuse n'est pas dans l'esprit du catholicisme ? Est-ce qu'il ne suffit pas de consulter le passé de notre pays pour constater quelle place les Congrégations religieuses prennent dans l'histoire du catholicisme ?

“ Vos projets, en niant l'esprit du catholicisme, en contredisant à toute son histoire, portent atteinte au libre exercice de notre religion, et violent notre liberté de conscience.”

1.—Le *Courrier du Canada* du 7 février 1901.